(non compris les morts-nés) 187, la différence en plus pour les naissances est de 78.

Halluin. — *A la gendarmerie.* — Le *Journal officiel* a publié, il y a quelques jours, le tableau d'avancement des sous-officiers de la gendarmerie, proposés pour le grade de sous-lieutenants ou sous-lieutenants-trésoriers.

Nous y voyons figurer le nom de M. Couturier, le sympathique chef de la brigade d'Halluin, et il est le seul de son grade, pour toute la 8e légion.

M. Couturier a reçu, à cette occasion, les félicitations des nombreux amis qu'il a laissés à Peronne où, pendant près de 15 ans, il a tenu garnison comme adjudant au 120e de ligne.

Halluin. — *Tirage au sort.* — La liste des jeunes gens appelés à subir le sort cette année comprenait d'abord plus d'une centaine de noms: mais elle s'est définitivement trouvée réduite à 59 par suite de la faculté donnée aux fils d'étrangers de pouvoir attendre jusqu'à l'année qui suit leur majorité. Les voici :

Duhaut Alfred. Phalempin Eugène. Baert Cyrille. Beel Edmond. Cau Jean-Baptiste. Cornard Jean-Baptiste. Danset Auguste. Danset Emile. Danset Eugène. Deblock Louis. Decoene Isidore. Dedeurwaerder Cyrille. Hasbouck Henri. Laumont Jean-Baptiste. Lecomtere Théophile. Lemaitre Paul.

Leman Gustave. Lesage Jules. Leveugle François. Mignon Camille. Montagne Albert. Nollet J.-B. Olivier Louis. Ouraedt Camille. Ouraet Emile. Parmentier J.-B. Parrez Henri. Vanhullebussch Emile. Vanneste Pierre. Vanpaechtenbeke Emile.

Degroote Paul. Delattre Victor. Delporte Jules. Descamps J.-B. Desprez Camille. Desreveaux Louis. Destailleur Emile. Drouart Paul. Dubois Charles. Duvoskeldt Henri. Evrard Emile. Grimonpont Edouard. Phalempin Urbain. Quivron Alphonse. Sabbe Edouard.

Samyn Henri. Splet Louis. Stryneckx Pierre. Subts Jules. Vanacker Edmond. Vandamme Désiré. Vandembulck Henri. Vandeputte Charles. Vandewynckele Jules. Vandiersouck Maurice. Vandiersouck Victor. Vanlleteren Julien. Vanstaen Louis. Vuillemin Emile.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS MILITAIRES. — On nous prie de rappeler qu'une séance des plus intéressantes aura lieu aujourd'hui dimanche au siège de la société, café Leclercq, rue Desurmont; l'un des numéros du programme qui présente un attrait tout particulier pour les militaires, est une « Relation d'un voyage de Marseille au Tonkin. »

LES GRÈVES D'HALLUIN

Il s'est tenu samedi à 11 heures du matin, une importante réunion au café Jean, à Lille; toutes les maisons d'Halluin y étaient représentées, soit par leurs chefs ou par un fondé de pouvoirs. Il n'y a eu qu'une exception — un fabricant de toiles — qui n'a pas cru devoir faire cause commune avec ses collègues.

L'objet principal de cette réunion c'était l'unification des tarifs dans les divers établissements d'Halluin; on est tombé unanimement d'accord sur les bases et dans une très prochaine réunion le tarif général sera établi dans tous ses détails.

Une autre résolution a encore été prise : l'interdiction absolue de quêter en faveur des grévistes, à l'intérieur des ateliers. Il avait été proposé d'appliquer immédiatement cette mesure; mais la majorité s'est rangée à l'avis émis par un des principaux fabricants d'Halluin qu'il était préférable, plus convenable d'attendre jusqu'à la semaine prochaine.

M. Gratry qui assistait à la réunion et qui ne se trouverait engagé dans l'entente que pour son établissement d'Halluin aura lundi prochain une importante entrevue avec les délégués des grévistes. On espère généralement qu'un grand pas sera fait dès le commencement de la semaine, dans la voie de la conciliation et qu'on n'attendra plus longtemps pour voir la fin de cette malheureuse grève, cause de tant de misères.

Comme nous l'avons dit hier, les 20 bobineuses du tissage de M. Fauchille sont rentrées samedi matin.

Il n'y a pas eu d'entrevue samedi à 2 heures, ainsi que cela avait été annoncé entre M. Charles Lemaitre et les délégués. M. Lemaitre qui assistait à la réunion dont nous parlons plus haut, avait fait savoir à ses ouvriers qu'il ne pourrait les recevoir avant mardi prochain. On croit que d'ici là le tarif commun pourra être connu.

On parlait à la réunion d'une ouvrière qui se tient chaque jour « Aux Armes de Tourcoing, » que M. P. Lemaitre avait spontanément augmenté son tarif pour les toiles.

LILLE

Vol à Saint-Maurice. — Des voleurs se sont introduits pendant la nuit de mercredi à jeudi dans l'estaminet de Mlle Dumont, rue des Dondaines, 1, en coupant un carreau à la fenêtre au moyen d'un diamant.

Après avoir fracturé le tiroir du comptoir, les cambrioleurs y ont enlevé une vingtaine de francs et se sont retirés sans être inquiétés.

Une enquête est ouverte par M. Sainton, commissaire du 9e arrondissement.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 25 janvier.* — LA FUGUE D'UN NEVEU. — Le trois décembre M. Joseph Lesage, haleur de bateaux à Marquette avait chargé son neveu Edmond Lesage, âgé de près de seize ans de faire mener jusqu'à Wasquehal un bateau contenant de la marchandise à destination d'un commerçant de cette commune.

M. Lesage ne vit revenir que les deux chevaux : son neveu ne rentra point : il avait empoché les dix-sept francs prix du transport remis par le destinataire.

Le haleur fut réduit à porter plainte et le jeune Lesage dont la famille habite Isbergue près de Bethune fut cité en correctionnelle sous l'inculpation d'abus de confiance.

Il ne comparait pas, néanmoins le tribunal considère Lesage comme ayant agi sans discernement et le remet à ses parents.

LE MOT DE LA SITUATION. — Comparaissait sous la prévention de vagabondage, Pierre Tessandier, arrêté à Lille.

Il se dit professeur de graphologie et explique au Tribunal qu'il a tout récemment fait une demande pour entrer dans la police.

M. le Président compulse le dossier.

— Comment entrer dans la police?... vous avez déjà été condamné cinq fois!

— Mais oui, M. le Président, ainsi je connais les notions répartit l'inculpé.

Cette réponse faite d'un air apparemment sincère et entendu, empreinte d'un ton de finesse peu ordinaire, a le don de provoquer chez les magistrats quelques instants de douce gaîté.

Or, tout le monde sait que le rire désarme; aussi Tissendier s'en tire-t-il avec une peine de vingt-quatre heures d'emprisonnement.

VIEUX CLOUS, VIEILLES VIS. — Un maréchal-ferrant de Marcq-en-Barœul, M. Herbaut avait accusé deux de ses ouvriers de lui avoir volé un sachet d'avoine et une quantité de vis.

En ce qui concerne l'avoine, les deux ouvriers J.-B. Berth, 36 ans, et Arthur Mertens, 30 ans, apposent de formelles dénégations ; quant aux vis, ils reconnaissent avoir ramassé les quelques vis laissées par les clients quand ces derniers font ferrer leurs chevaux mais ils prétendent que de temps immémorial on n'a jamais considéré ce fait comme constituant un détournement : plusieurs ouvriers anciens viennent corroborer ces déclarations

Le Tribunal en pareille occurrence estime que la prévention n'est pas établie, et acquitte Berth et Mertens.

VOLS DE CHAUSSURES. — Le 21 décembre dans la matinée, M. Liebrabant marchand de chaussures rue Carnot à Tourcoing surprenait un individu au moment où il emportait trois paires de caoutchoucs, après avoir coupé la corde qui retenait les chaussures à l'étalage. Le voleur détala assez vite pour ne pas être atteint : il avait ou reste jeté son butin.

Or le même jour, chez Mlle Vaneslens un client entre dans le magasin pour acheter une paire de caoutchoucs; à peine les a-t-il à ses pieds qu'il prend la poudre d'escampette après avoir enlevé en même temps d'autres chaussures.

Le signalement du jeune homme avait été donné; il correspondait du reste exactement au signalement de l'auteur du vol chez M. Debrabant. Le lendemain l'individu était arrêté, c'est un jeune homme du nom de Cornille Piot, 17 ans, journalier, à Tourcoing : il a déjà à son casier quatre condamnations.

Il lui est infligé une peine de quatre mois.

UN LOGEUR ET SON LOCATAIRE s'étaient le 19 janvier, pris de querelle, à l'estaminet Dewilde, rue d'Alger; ils avaient échangé des coups quelque peu graves.

De là leur comparution en correctionnelle pour blessures réciproques.

Les deux prévenus Frédéric Roelandts, 31 ans, tisserand et Henri Dewitte, 27 ans, cabaretier, sont condamnés chacun à quinze jours de prison avec application de la loi Berenger.

UNE DANSE NATURALISTE exécutée par une femme du nom de Philomène Polyte, 54 ans, journalière, et qu'ont encouragée les personnes présentes dans l'estaminet, donne lieu à des poursuites pour outrage à la pudeur contre le cabaretier, Désiré Sory, et d'autres consommateurs, Emile Debavey, 26 ans, domestique, Henri Mulier, 36 ans, journalier et François Vandecopel, 37 ans, garçon boucher.

Les faits se passaient le premier dimanche de l'année.

La femme Polyte qui est récidiviste en cette matière est condamnée à un mois de prison ; quant aux autres il leur est infligé à chacun une peine de six jours avec application du sursis.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — *Un concert au bénéfice d'un père de famille.* — Un grand concert vocal et instrumental organisé par M. Jean Mathyn, comique grime, avec le bienveillant concours de plusieurs artistes distingués au bénéfice d'un père de famille veuf avec 7 enfants, aura lieu le dimanche 8 mars prochain, chez M. H. Detasschère, à l'estaminet « Au Retour des Vieux Soldats », rue de Lenze. Brillante tombola.

— *La conférence-concert des anciens élèves de la rue Turgot.* — Voici le programme du concert organisé par les anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot, et qui aura lieu, aujourd'hui dimanche, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix :

Première partie. — L'Oasis, fantaisie, Toutain, et Sous l'Ormeau, Toutain, par la philharmonique la Cécilienne, dirigée par M. Toutain. Conférence sur les cours d'adultes et l'éducation nationale des adolescents par M. Brassart. En avant gaiement, chœur, Paillard, et Chant des Mousses, chœur, Saintis, par l'Orphéon de l'Ecole, 125 exécutants, directeur M. Navarre. Berruria, monologue, Porto-Riche, par Mlle Suzanne Mathot. L'Africaine, fantaisie pour violon, Singelée, par M. Paul Gaillard. Grand air de la Juive, Halévy, par M. Pierre Debruyne. Le Petit Alsacien, monologue, François Coppée, par M. Gaston Vast. Chansonnette comique, par M. Louis Fœlix.

Deuxième partie. — Chœur à deux voix : La Chanson du Travail (Gustave Harel), par l'Orphéon des Adultes, 100 exécutants, M. Navarre ; Air varié pour piston, par M. Gaston Dubois ; Duo de la Reine de Chypre (Halevy), par MM. J. Debruyne et T. Ménard ; Prisonnière, monologue (Laurencien), par Mlle Suzanne Mothot ; Grand air d'opéra, par M. Jules Ladam ; Exercices de gymnastique à mains libres avec accompagnement de chant par la section d'élèves de l'école M. Dreumont ; Le Bal Masqué, air pour baryton (Verdi), par M. Delmatte ; L'Ivalide de Marseille, monologue (Delorme et Garnier), par M. Gaston Vast ; Chansonnette comique par Louis Fœlix.

Le piano sera tenu par Mme X. Des quêtes seront faites par Mlles Eudoxie Vanderdelle et Pauline Lerop.

Prix des cartes donnant droit à l'entrée de deux personnes : Un cavalier et une dame, un franc.

Tourcoing. — *Une représentation de « Pour la Couronne ».* — C'est le jeudi 6 février, à 7 heures trois quarts que sera joué, dans la salle de la rue du Sentier, le drame de François Coppée. Le prix des places est fixé à 3 fr. et 3 fr. 50 prises en location. On pourra se procurer des cachets à partir de jeudi prochain, 25 rue du Sentier.

Voici, à propos de cette pièce, un article que nous extrayons de l'*Illustration* :

« Comment vais-je faire pour vous rendre compte de *Pour la Couronne*, l'œuvre nouvelle de François Coppée, sans avoir l'air de reproduire l'opinion de mes confrères en critique ?

» Ecrirai-je que *Pour la Couronne* a eu un succès immense ?

» Mais c'est précisément l'expression dont se sert Jules Lemaitre dans les *Débats* — les Débats Roses — s'il vous plait.

» Dirai-je que l'œuvre est considérable, le succès éclatant, prodigieux ?

» Ce sont les termes employés — dans le *Temps* — par Francisque Sarcey.

» Vais-je écrire que Coppée nous a donné l'œuvre supérieure de ses vingt dernières années?

» J'arriverai trop tard. Hector Pessard, le maître critique du *Gaulois*, a retenu la phrase.

» Me reste-t-il : succès retentissant ?

» Non, Henri Bauer, le sévère appréciateur, a accaparé cette expression qui, sous sa plume, double d'importance.

» Je vais au moins pouvoir dire que cette tragédie est d'une conception élevée et superbe, d'une belle ordonnance ?

» Non, je ne pourrais pas sans répéter Henri Fouquier, le leader du *Figaro* !

» Ne pouvant rien trouver d'inédit comme appréciation pourrai-je me rabattre sur le côté prévision pronostic, dire que la pièce se jouera longtemps? Ça a traîné partout, et c'est un lieu commun, même à Levallois-Perret.

» Reste à vous parler de l'auteur, mais, n'aurai-je pas l'air du plus éhonté des plagiaires, si je vous dis que François Coppée est le plus noble talent, le plus haut caractère qui soit ?

Chez lui la verve poétique et les grands dons lyriques ne partent du cerveau qu'après avoir fait signer par le cœur leur feuille de route.

Pour Coppée, ce n'est pas seulement le style qui est l'homme même, c'est la pensée. Celui-là n'est pas double. Tel il écrit, il est; c'est cette sincérité, cette conviction, qui sont les plus beaux fleurons de sa *couronne*. »

NOUVELLES MILITAIRES

Armée active. — *Mutations.* — M. Tanguy, ex-capitaine au 109e régiment d'infanterie, promu chef de bataillon au 8e régiment de même arme, passe au 22e régiment.

M. Athon, capitaine au 8e régiment d'infanterie, passe au 3e bataillon de chasseurs à pied.

PETITE CORRESPONDANCE

S. A. P. à H. — Voir 1re réponse.

E. D. — Il faudrait indiquer s'il y a plus de 3 ans d'âge entre votre frère et vous.

L. D. — Non, le ricochet produit une déviation du projectile, mais ne lui donne pas une force nouvelle.

E. D. — De nouvelles dispositions vont être mises en vigueur au sujet de l'application de la dispense de frère au service, nous ne pouvons vous renseigner exactement en ce moment. Pour que vous soyez admis à subir le sort avec la classe de 1895, vous devez souscrire une déclaration devant M. le juge de paix de votre canton.

A. M. 310. — 1° Non, à moins que pour l'Ecole des mousses ; 2° Passez à la Mairie (Bureau militaire) pour les pièces à fournir et les formalités à remplir. 3° Oui, si vous n'avez pas 20 ans accomplis.

E. P. Q. — 1° Non. 2° Votre engagement doit être signé avant le conseil de revision, à moins que ce ne soit pour la marine.

L. D. à Lannoy. — A. — Oui. Si vous êtes né en France d'un père qui lui-même y est né. — A. — Pour 3 ans en mars et le dernier trimestre de l'année, à la condition d'obtenir le consentement du chef de corps.

G. G. — La loi relative à la dispense de deux frères ayant plus de trois ans d'âge n'est pas encore promulguée ; — mais vous n'aurez pas droit si elle est applicable cette année.

P. D. — Vous ne pouvez devenir Français qu'en souscrivant une déclaration devant M. le Juge de Paix de votre canton. Alors vous serez astreint aux obligations militaires des jeunes gens de votre classe.

A. B. C., Roubaix. — 1° Oui, les jeunes gens nés en France, d'un étranger qui lui-même y est né, sont français sans faculté de répudiation de cette qualité; 2° Avec leur classe et assujetti à 3 ans de service actif.

A. L. Tourcoing. — Vous n'avez pas droit à la dispense, parce que votre frère est lui-même dispensé et vous serez incorporé pour 3 ans.

V. D. 21 B. C. — Non. S'il est dispensé, il doit toujours faire un an de service actif.

Un Français malcontent. — Si vous croyez devoir protester contre la convention franco-belge, adressez une requête à M. le Ministre de la Guerre en faisant ressortir ce qui vous paraît injuste et en réclamant, comme vous le dites, « l'impôt du sang égal pour tous les citoyens français ».

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CAMBRAY-VASCURE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Cécile VASCURE, veuve de Monsieur Charles-Hubert CAMBRAY, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1896, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 26 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2 et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 27 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 60.

Les amis et connaissances de la famille DELESCLUSE-ORVANNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELESCLUSE, 1er sapeur au 2e génie, décédé à l'hôpital d'Amboka (Madagascar), le 3 novembre 1895, dans sa 24e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui aura lieu le jeudi 30 janvier 1896, à 9 heures en l'église du Sacré-Cœur.

Les amis et connaissances de la famille VANDAELE-VANGASSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Jean VANDAELE, décédé à Tourcoing, le 25 janvier 1896, à l'âge de 47 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 27 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Cinq-Voies, 279, à 8 h. 1/2.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Amélie GABET, veuve de Monsieur Dépiré-Joseph SELLIER, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1895, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 27 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Achille DORNEZ, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1895, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Ste Elisabeth, le lundi 27 janvier 1896, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jacob-François CARON, époux de Dame Jeanne HERMAN, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1895, dans sa trente-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 27 janvier 1896, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Bernardine-Joséphine ROOSE, épouse de Monsieur Louis MULLIER, décédée à Wasquehal, le 25 janvier 1895, dans sa 31e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Duhem, vicaire à Nomain, est transféré à Aix. M. Thieffrie, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Nomain.

Douai. — *Un mariage.* — Samedi matin a eu lieu, à Douai, le mariage de M. Henri Potez, professeur agrégé au Lycée, l'auteur des *Jours d'autrefois* et du *Pêcheur converti*, récemment joué à l'*Odéon*, avec Mlle Léonie Laont, fille d'un honorable commerçant douaisien, décédé.

Détournements de fournitures militaires à Dunkerque. — Un cuisinier du 1er bataillon, le sieur X..., a été incarcéré sous l'inculpation de détournements de fournitures militaires.

Ce soldat indélicat a été arrêté au moment où il passait la grille du quartier. Il était porteur d'un paquet contenant du café, du sucre et du saindoux.

Il a été mis en cellule en attendant la fin de l'enquête, Il sera ensuite conduit à Lille, où il passera devant un conseil de guerre.

Camphin-en-Pevèle. — *Encore un incendie de ferme.* — Dans la matinée de samedi, vers cinq heures, le feu s'est déclaré à la grange de la ferme Hoin. L'incendie a fait de rapides progrès et on a pu sauver à grand'peine le corps de logis. Les dégâts sont importants.

PAS-DE-CALAIS

Etaples. — *Un accident mortel à la gare.* — Un employé de la gare a été tué, samedi matin, au passage d'un train express.

Une grève à Lens. — Il ne s'agit plus cette fois de la grève des mineurs, mais bien de celle des conseillers municipaux de la ville de Lens.

Les édiles lensois étaient appelés, sur une seconde convocation, à se réunir samedi soir à 5 heures. Pas un conseiller ne s'est présenté, pas même M. le Maire. Seul M. Deligne premier adjoint, a paru vers 7 heures dans la salle des séances. Une troisième convocation va être lancée.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 — *Jeudi 30 janvier 1896* — Rid. 8 h.

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes. — Musique de Bazin.

Les Polichinelles, Ballet-comique, dansé par Mlle Linda Pastore et Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

Le Président de la République en Belgique. — Les journaux belges annoncent que l'Exposition de 1897 en Belgique aura la visite de M. Félix Faure, si aucun événement grave ne survient d'ici-là.

On affirme, en effet, que le Président de la République a promis au Roi, formellement, lors du voyage du souverain à Paris, de venir à Bruxelles, l'an prochain.

On va tenter également des démarches auprès de l'empereur Guillaume.

Les règlements d'ateliers. — M. De Guchtenaere a déposé le rapport de la section centrale sur le projet de loi de M. Nyssens relatif aux règlements d'ateliers.

Plusieurs questions ont été portées au gouvernement par la section. En ce qui concerne l'application de la loi dans les ateliers de l'Etat, le gouvernement ne répond pas d'une façon absolue. La section n'a voté aucune résolution à ce sujet et laisse cette question ouverte pour la discussion de la Chambre.

Le projet dit que la réglementation est obligatoire pour tous les ateliers comprenant dix ouvriers. Dans ce nombre, on ne peut comprendre les membres de la famille, les domestiques et les gens de la maison.

Par « gens de la maison », le projet entend ceux qui font le service du ménage.

Les élections de Laeken. — Les élections de Laeken sont validées. Un ouvrier catholique et un socialiste sont élus. De cette façon, les catholiques et les libéraux sont en nombre égal dans le Conseil. Ils sont départagés par un socialiste.

Une nouvelle gare à Anvers. — M. Vandenpeereboom, ministre des chemins de fer, a déclaré aujourd'hui aux représentants d'Anvers qu'il vient de décider la création, à la porte de Turnhout, d'une immense gare de manœuvre ayant quatre-vingt voies et comprenant environ trente hectares ; cette gare pourra contenir au delà de mille wagons. Les terrains sont déjà expropriés et les travaux seront entrepris sans retard.

Gand. *Le cortège socialiste du 1er mai.*— Le comité central nommé au *Vooruit* en vue de l'organisation du cortège de mai, a pris, dans sa dernière réunion, les dispositions suivantes :

Le nombre des chars sera double de celui du cortège de l'an dernier et le cortège comprendra quatre parties : 1° *Nos Souffrances* ; 2° *Notre Lutte*; 3° *Notre Idéal* ; 4° *La Fête de Mai*. Chacune de ces parties se composera de divers groupes et chars.

La première partie, *Nos Souffrances*, comprendra notamment plusieurs groupes, le char de l'*Esclavage*, celui du *Salariat* et celui des *Martyrs et des Penseurs socialistes*.

La deuxième partie, *Notre lutte*, comprendra le char de l'*Instruction*, de l'*Art*, de la *Presse*, de l'*Association* et de la *Coopération*.

Dans la troisième partie, *Notre idéal*, se trouvera le char de la *Paix*, de la *Fraternité des Peuples* (Internationale), les groupes et drapeaux des *Unions professionnelles* et le char de l'*Agriculture*, qui sera traîné par un bœuf.

Enfin dans la dernière partie, la *Fête de mai*, marcheront les groupes glorifiant le travail, les délégués de tous les métiers en costume de travail portant leurs outils, enguirlandés et couverts de fleurs, et pour finir, le char du *Mois de mai* qui sera tiré par dix chevaux.

Ce cortège sortira le premier dimanche de mai, c'est-à-dire le 3.

La grève de Gand. — Situation aggravée. — La grève entre dans une nouvelle phase, la guerre à outrance. N'obtenant pas ce qu'elles demandent, les ouvrières des continus sont allées demander leur livret à la Lièvre et chez Desmet. On les leur a remis.

Les ouvrières ont décidé de n'accepter du travail nulle part, si ce n'est à 18 centimes au moins. D'autre part les ouvrières des continus des autres fabriques n'oseront pas aller travailler dans la Lièvre et chez Desmet, ces établissements étant boycottés pour ce qui regarde les continus.

Un groupe d'ouvriers a décidé de s'expatrier et d'aller chercher du travail à Lille. Impossible de prévoir quand finira cette situation, qui met un millier d'ouvrières dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Beaucoup de ces ouvriers habitent les communes limitrophes de Wondelghem et d'Oostaeker et ne sont pas affiliés à une corporation quelconque. Ils ne reçoivent donc pas de secours. Aussi la misère commence à se faire sentir dans nombre de ménages.

Une grève à Renaix. — Une grève vient d'éclater aux tissage de MM. De Rudder frères, à Renaix.

A la suite du départ de quelques ouvrières bobineuses, un certain nombre de tisserands ont dû attendre deux ou trois jours après leur chaîne, ce qui a produit quelque mécontentement manifesté dès lundi matin.

L'après-midi les tisserands ont abandonné le travail, sans aucune explication et mercredi matin, ils ont exigé la remise de leurs livrets.

Mercredi après-midi, ils ont envoyé trois délégués qui ont posé comme conditions de reprise de travail :

a) Le renvoi du contre-maître.

b) Le paiement de leurs journées à raison de fr. 1,25 et 1,50 par jour et par métier (chaque tisserand travaille sur 2 métiers), chaque fois qu'ils devraient attendre après leurs chaînes.

MM. De Rudder ont refusé d'accepter ces conditions; ils ont promis, en revanche, de faire tout le possible pour éviter dorénavant ce qui s'était passé à propos des chaînes. Telle est la situation.

Jeunes aventuriers. — Trois jeunes gens âgés de 17 à 20 ans avaient quitté Paris, il y a quelques semaines, sans moyens d'existence. Ils s'étaient décidés à faire un voyage autour du monde sans le sou.

A cet effet, ils s'arrêtaient dans toutes les grandes villes pour vendre, sur la voie publique, des objets de peu valeur, tels que montres en fer blanc, pour enfants, à raison de 25 centimes, qu'ils avaient payés dans les bazars seulement 18 centimes.

L'un d'eux portait un brassard avec l'inscription : *Pour un voyage autour du monde.*

Ces jours derniers, les trois compères sont arrivés à Anvers, et ils allaient partir pour la Hollande, lorsque le plus jeune d'entre eux fut arrêté, à la demande de son père, qui est journaliste à Paris.

Ses deux camarades, se trouvant en état de vagabondage, seront conduits à la frontière française.

Rolleghem (près Mouscron). — *Un accident mortel.* — En marchant auprès d'une charrette chargée de pierres, et qu'il conduisait à son domicile, un fermier de Rolleghem, M. Jules Coussement est tombé et a été écrasé par une des roues de son lourd véhicule.

Transporté au cabaret « A la Lampe », le malheureux fermier, à qui des soins énergiques ont été donnés par un médecin, a expiré dans la nuit.

Menin. — *Conseil communal.*— Le Conseil communal a tenu, vendredi, de 5 heures à 8 heures 1/2 du soir, une importante séance. Etaient présents : MM. Pardoen, bourgmestre, président ; Cappelle et Vuylsteke, échevins ; Declercq, Demeck, Pype, Verraes, Dosfel, Smagghe, Debacker, Holvoet et le secrétaire, M. Peeters.

Depuis l'origine de la Constitution actuelle, la publicité des séances existe en Belgique ; les questions figurant à l'ordre du jour intéressant à des titres divers toute la population, on ne sera pas surpris quand nous dirons que plus de 500 personnes se pressaient dans la salle pour entendre la discussion.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation. Sont nommés membres du conseil de surveillance pour 3 ans, de l'Ecole Moyenne : MM. Fonteyne, Pype, Butaye et Gustave Casier.

Le conseil approuve l'arrêté pris par M. le bourgmestre, à l'effet d'interdire tout attroupement pendant les grèves d'Halluin.

Emprunt de 200,000 fr. — C'était la grosse question de l'ordre du jour. Cet emprunt est destiné à différents travaux publics, entre autres :

1° Restauration de l'Hôtel-de-Ville, qui s'impose depuis longtemps déjà. 2° Aménagement d'une Ecole de natation. 3° Construction d'un kiosque permanent, sur la Grande Place. 4° Organisation d'une « Ecole Ménagère », où les jeunes filles seront initiées à tous les travaux de la maison. 5° Travaux de pavage, etc.

Après une longue discussion, l'emprunt a été voté par 8 voix (catholiques) contre 3 (libéraux).

Pour le service de cet emprunt, il a été successivement voté dans les mêmes conditions : 1° Une taxe de 8 francs, sur les pianos; 2° 1 franc par cheval à vapeur; 3° 10 francs, par chaque cabaret vendant des liqueurs alcooliques, et ne payant pas la patente de 80 francs ; 4° Une taxe de tant 0/0, sur les assurances contractées sur le territoire de la commune ; 5° Une taxe de 300 francs, sur les salles de danse ; 6° Et enfin une taxe supplémentaire, sur les négociants en liqueurs et en vins.

Tournai. *A l'Association Conservatrice.* — La réunion générale de l'Association conservatrice et constitutionnelle de l'arrondissement, aura lieu dimanche prochain 26 janvier, à 3 heures, au Cercle St-Joseph.

L'ordre du jour porte : Renouvellement du Comité central ; Rapport général ; Communications et discours de MM. les sénateurs et représentants de l'arrondissement.

— *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de Mme Jules Stiénon du Pré, femme de l'honorable sénateur de Tournai, décédée, samedi matin, à l'âge de 50 ans.

Mme Stiénon du Pré, née de la Roche, était la providence des pauvres de Tournai.

Courtrai. — *Une disparition.* — Une jeune fille de 16 ans, Irma Decaesmacker, née à Courtrai le 13 avril 1880, a quitté, vendredi, à 9 heures du matin, le domicile de sa mère, rue Lofstrat, et n'a pas reparu depuis. Voici le signalement de la fugitive: cheveux blonds, yeux bleus. Vêtue d'une robe et d'un jersey noirs, de bas noirs et d'un tablier de coton à carreaux. Elle est d'une taille assez grande : 1 m. 65 environ.

— *La croix de 2e classe* vient d'être décernée à M. Patou, professeur à l'école moyenne patronnée pour garçons, à Courtrai.

Courtrai.—TRIBUNAL DE 1re INSTANCE. — *4e chambre correctionnelle.* — *Audience du 25 janvier 1896.* — *Outrages à l'autorité.* — Pour outrages à un agent de police, Gaston Carpentier garçon boucher à Courtrai est condamné à 26 francs d'amende.

— Pour outrages et coups à la police comparaissait Stillatus Edouard ouvrier à Courtrai; le jugement lui donne 8 jours de prison pour coups et l'acquitte du chef d'outrages.

— Amende de 26 francs pour mêmes outrages à Dedeyne Théophile, marchand de sable à Courtrai. Même peine avec sursis à Gieleghem Jules, ouvrier à Courtrai ; Vandenbroucke Vital, ouvrier en la même ville, qui comparaissait avec lui pour le même fait, est acquitté.

Coups et blessures. — Du chef de cette prévention, une amende de 26 francs est prononcée contre Richard Verbeke, tisserand à Menin. — Même peine avec sursis à Broutin Victorine, ménagère à Menin. Du même chef un mois de prison est prononcé contre Viaene Henri, ouvrier maçon à Mouscron.

Emission de fausse monnaie. — Mardi prochain viendra, devant la 2e Chambre correctionnelle, une affaire de faux monnayage, à charge de gens ayant habité Mouscron.

— TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — *Audience du 25 janvier 1896.* — Mme veuve Cattelain, cabaretière à Rolleghem, s'était vu dresser procès-verbal par les employés des accises, parce qu'elle s'était permis de donner à deux maçons, travaillant chez elle, une goutte de genièvre, alors qu'elle ne payait pas la taxe pour le débit de boissons alcooliques. La question est de savoir si le fait de donner gratuitement du genièvre à des ouvriers à votre service constitue le « débit prohibé » visé par les règlement provinciaux. Plaidoirie et jugement à quinzaine.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS

On nous écrit de Constantinople, 20 janvier :

« Le trop célèbre Moussa bey, ce chef kurde qui, après avoir commis toutes les exactions et massacré de nombreux chrétiens à Mouch dans les années 1886-1888, fut d'abord acquitté par la cour de Constantinople, puis déporté à Médine sur l'ordre spécial du sultan, fait de nouveau parler de lui.

» Il y a quelques semaines, à la nouvelle des massacres d'Anatolie, Moussa bey s'enfuit de Médine un beau jour, pensant que dans le désarroi général nul ne l'empêcherait de reprendre ses anciens procédés envers les chrétiens.

» Mais le gouvernement turc comprit heureusement que la présence d'un tel personnage dans des régions déjà profondément troublées ne pourrait que retarder la pacification. Loin de lui accorder la même protection que jadis, il envoya son signalement de tous les côtés avec ordre de s'emparer de lui mort ou vif.

» Moussa bey avait quitté Médine sous le déguisement d'un pèlerin arabe et il aurait fort bien joué son rôle de fidèle rentrant de la Mecque, s'il n'avait gardé à ses pieds une paire de bottes à la turque. Cette chaussure inconnue en Arabie ne devait pas être le seul indice dangereux du signalement de Moussa ; il avait pris pour guide un borgne, ce qui a fort aidé à le faire reconnaître.

» Il y a quelques jours, des zaptiés de Kerbela rencontrant, aux approches de la ville, deux Arabes dont l'un était botté et l'autre n'avait qu'un œil s'approchèrent d'eux et leur demandèrent s'ils n'étaient pas l'un ou l'autre le Kurde Moussa bey. A ces mots Moussa fit un bond en arrière et mettant en joue le chef de la patrouille lui envoya un coup de fusil qui le manqua. Saisi, terrassé et garrotté par les zaptiés, cette bête féroce a été conduite à Kerbela d'où on la dirigera sur Médine très prochainement. »

Ecole des Sciences Sociales et Politiques
DE LILLE

CONFÉRENCES D'ANTHROPOLOGIE 2e, 3e et 4e CONFÉRENCES — FORMATIONS GÉOLOGIQUES CONTENANT DES DÉBRIS DE L'INDUSTRIE HUMAINE ET DES TRACES DE L'HOMME, PAR M. LE CHANOINE BOURGEAT.

C'est seulement à l'époque quaternaire, c'est-à-dire à la quatrième période dans l'histoire de la formation des terrains, qu'on trouve des traces de l'homme et de son industrie. — Or, quand on fait une découverte à cet égard, il faut l'examiner avec le plus grand soin afin de se mettre en garde contre les erreurs, parfois très graves, qui auraient pu être commises. C'est ainsi qu'il est arrivé à certains savants de prendre pour le squelette d'un homme fossile celui d'un habitant actuel de l'île de Java, ou même le squelette d'une salamandre.

De même, quand on retrouve des éclats de silex, il ne faut pas s'empresser d'y voir des débris de l'industrie humaine, car l'action de la gelée produit exactement les mêmes résultats.— Enfin il est bon de se défier des ouvriers occupés à faire les fouilles, parce que, connaissant l'ardent désir qu'ont les géologues de faire une découverte nouvelle, ils en ont profité plus d'une fois pour trouver des crânes dont l'antiquité était plus que suspecte, mais qui présentaient cet avantage de leur procurer une gratification qui n'était pas à dédaigner.

On reconnait ordinairement la présence de l'homme dans les couches géologiques aux débris de silex qu'il a travaillés. L'homme a donc concentré son activité dans les régions qui étaient capables de lui fournir le silex, et cette considération explique qu'on retrouve des traces de l'industrie humaine, principalement dans les vallées de la Somme, de la Seine, de la Meuse et de la Vézère (affluent de la Dordogne). Il y aurait même eu, paraît-il, des ateliers où l'on fabriquait le silex pour l'expédier dans les pays qui en manquaient ; on a retrouvé un de ces ateliers près de Mons; il y en avait d'autres en Champagne.

Les silex n'étant pas tous travaillés de la même manière, on a distingué à ce point de vue deux périodes : 1° celle de la pierre taillée ou époque paléolithique, 2° celle de la pierre polie ou époque néolithique.

Entre ces deux périodes existe un intervalle dans lequel on ne retrouve aucune trace d'industrie. Aussi en a-t-on conclu que l'époque néolithique marquait l'apparition d'une nouvelle race d'hommes. L'état de la science n'est pas assez avancé sur ce point pour qu'on puisse résoudre la question avec une certitude entière.

Les époques étant ainsi déterminées, il est intéressant de donner quelques détails sur chacune d'elles.

1re Période. — Age de la pierre taillée ou époque paléolithique. Dans cette période, le silex n'a pas toujours été travaillé de la même manière : il fut d'abord taillé par éclats sur les deux faces et en forme d'amende, puis taillé seulement sur une face, et enfin taillé en forme de lance ou de flèche: l'homme en faisait ainsi des instruments lui permettant de se défendre contre les animaux nuisibles et de se procurer par la chasse la nourriture nécessaire à sa subsistance.

La faune de la période paléolithique est toute spéciale. Outre le mammouth, qui en est le type le plus caractéristique, on trouve le rhinocéros, la hyène, l'ours des cavernes, le renne, le bœuf, le cheval en très grande abondance, le renard, le cerf, etc.; on n'y rencontre pas encore le chien.

A l'époque du mammouth, les débris de l'industrie humaine se trouvent surtout près des cours d'eau, et cela fait présumer qu'à cette époque l'homme n'habitait probablement pas dans les cavernes. — Quant aux squelettes humains, on n'en rencontre aucun, et cette particularité tient sans doute à ce qu'on brûlait les cadavres au lieu de les inhumer.

A l'époque du renne, qui suit celle du mammouth, car celui-ci avait disparu avant la fin de la période paléolithique, l'homme vit dans les cavernes. On a retrouvé un certain nombre de ces cavernes contenant des squelettes humains, notamment dans les Pyrénées, dans la vallée de la Meuse et dans la vallée de la Vézère. On y a aussi retrouvé des membres d'animaux, mais ni crânes, ni vertèbres; on en a conclu qu'à cette époque les animaux n'étaient point domestiques et que l'homme se nourrissait de leur chair. Vers la fin de cette période, l'homme paraît avoir eu des goûts artistiques, puisqu'on voit des traces de sculpture sur des morceaux d'ivoire ou des bois de rennes.

Après avoir habité dans les cavernes, l'homme vécut soit dans les habitations lacustres, soit dans des allées de pierre recouvertes de terre.

2e période. — Age de la pierre polie ou époque néolithique. Les animaux domestiques font leur apparition ; le chien, la chèvre, etc.; toutefois, le cheval est moins abondant que dans la période précédente.

Cette époque marque l'avènement d'un grand progrès dans la confection des instruments. Avec la pierre, on fait des haches qu'on emmanche; avec la terre, on construit des poteries et d'autres objets curieux. Mais ce qu'il y a de particulièrement bizarre, c'est qu'on retrouve des instruments faits avec des pierres qu'on rencontre uniquement en Orient. Aussi en a-t-on conclu qu'il y avait eu à l'époque néolithique l'apparition d'une seconde race venue de l'Orient. Ce fait constitue un argument sérieux en faveur de l'opinion que nous avons relatée plus haut.

L'homme continuait à se nourrir de la chair des animaux, et il paraît avoir été très friand de leur moëlle, car il est très rare de trouver des os longs intacts, non brisés.

On a divisé l'époque néolithique en trois sous-époques : celle de la pierre, celle du bronze, et celle du fer. Mais ces subdivisions ne sont exactes qu'en tant que locales; il y a bien des endroits où l'on retrouve les trois genres d'industrie, mais dans d'autres régions au contraire l'époque du bronze n'a laissé aucune trace et n'a probablement pas existé. Les subdivisions proposées ne sauraient donc être regardées comme des subdivisions générales de la seconde époque.

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.*— *Déclarations de naissances du samedi 25 janvier.* — Camille Van Hoeylandt, rue d'Alger, 168. — Elisa Verroken, rue Marquisat, 66.— Maria Vandepopelière, rue du Tilleul, cour St-Eugène, 15. — Fernande Alexandre, rue de l'Ermitage, 11 bis.— Jean De Vos, boulevard Gambetta, 212. — Charles Spender, rue Richard-Lenoir, 27.

Mariages. — Emile Leveugle, 22 ans, négociant, boulevard de la République, 18, et Marie Dufour, 26 ans, sans profession, rue de l'Alma. — Romain Salens, 22 ans, vannier, rue Monge, cour Lussiez, et Julienne Houpline, 23 ans, vannière, à Roubaix. — Henri Dely, 25 ans, forgeron, rue de la Conférence, cour Platel, et Sidonie Den Haese, 24 ans, dévideuse, rue de la Conférence, 2. — Joseph Wyffels, 24 ans, tisserand, rue de la Conférence, et Adèle Herman, 17 ans, journalière, rue des Anges.

Jean-Baptiste Courcheile, 54 ans, tisserand, quai de Toulon, et Marie Neerinckx, 24 ans, repasseuse, rue du Duc, 21. — Henri Vandecavé, 24 ans, apprêteur, rue d'Espagne, 4, et Liévine Decottignies, 22 ans, soigneuse, rue de Ma Campagne. — François Desreumaux, 30 ans, maçon, rue des Longues-Haies, cour Dupuleur, 4, et Hélène Goethals, 30 ans, journalière à Roubaix. — Arthur Vanden Berghe, 25 ans, chef ourdisseur, rue du Fontenoy, 107, et Philomène Duvilier, 30 ans, bobineuse, rue Yolande, 4. — Elie Duleu, 26 ans, tourneur en fer, rue du Tilleul, 135, et Marie De Knop, 21 ans, dévideuse, rue et impasse Du Guesclin, 35.

Déclarations de décès. — Maria Vascure, 79 ans, rue Nain. — Marie Mallez, 9 mois, rue de Lannoy, 9bis. — Alphonse Dutoit, 22 jours, rue de la Guinguette, cour Mulliez. — Charles Debuisne, 2 ans, rue du Tilleul, 34. — Henri Ocman, 30 ans, rue Beaurewaert, 33. — Joseph Deruelle, 64 ans, Hôtel-Dieu. — Tilloy, présenté sans vie, rue Pierre Motte.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 janvier.* — Germaine Vansingle, Sartel. — Marie Jonville, Crétinier. — Sophie Huysman, Beaulieu. — Henri Behagle, Crétinier. — Palmyre Dubus, Beck. — Philomène Dupont, Bas-Chemin. — Pierre Detrain, Laboureur. — Madeleine Wiltouck, Vieille place. — Georges Debarbieux, rue Magenta. — Jeanne Van Coppenolle, rue de l'Industrie. — Adrienne Santy, rue Faidherbe. — Blanche Clarhant, Bas-Chemin. — Blanche Kimpe, Sartel. — Claire Laloy, rue Pierre Catteau.—Jeanne Codron Houzarde. — Agnès Hans, Martinoire. — Jeanne Cloedt, Touquet. — Louis Donckele, Petit-Paris. — *Publications de mariages.* — Jules Selosse, 26 ans, tisserand, et Angèle Wilmot, 22 ans, tisserande. — Edouard Dufour, 23 ans, tisserand, et Angèle Barbieux, 23 ans, piqurière. — *Déclarations de décès.* — Angèle Playt, 1 mois 1/2, Martinoire. — Alfred Deprost, 6 mois, Plouys. — Louis Rigol, 70 ans 11 mois, tisserand, Vieille Place.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 6 au 12 janvier.*— Madeleine Aerts, rue des Ogiers. — Marie Popelier, contour St-Pierre — Robert Vanneste, rue Marreau. — Germain Braem, rue Pasteur. — Gustave Lecat, rue St-Piat. — *Publications de mariages.* — Henri Terlin, 25 ans, marchand de bonneterie, et Annette Mouenon, marchande de bonneterie. — François Janssens, 22 ans, journalier, et Albertine Descamps, 28 ans, couturière. — Edmond De Reirère, 27 ans, journalier, et Adolphine Callens, 18 ans, journalière. — Alfred Hautefeuille, 28 ans, peintre, et Louise Cormand, 27 ans, repasseuse. — Henri Vignoble, 34 ans, marchand de tissus, et Eugénie Morelle, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Jean Thieffry, 22 ans, mécanicien, rue du Trocadero. — Marie Deschepper, 44 ans, ménagère, rue des Ogiers.— Zélia Backelandt, 3 mois, rue Charles-Quint. — Catherine Gence, 48 ans, sans profession, contour St-Pierre. — Devloo, présentée sans vie, place St-Martin.— Jules Cappelle, 2 ans, rue du Téléphone.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 25 janvier.* — Georges Deconinck, rue des Carlier. — Marie Delahaye, Pont-de-Neuville. — Hermance Terrier, rue Fin-de-la-Guerre. — *Publications de mariages.* — Alfred Cambieu, 28 ans, industriel, et Marie Delvoye, 23 ans, sans profession.— Auguste Dewaele, 26 ans, tisserand, et Victorine Delplanque, 26 ans, ouvrière en fuseaux. — Jules Wattel, 24 ans, agent de police, et Marie Verstraete, 22 ans, piqûrière. — Henri Nys, 28 ans, mouleur, et Blanche Leuridan, 18 ans, éplucheuse. — Victor Dufermont, 27 ans, rattacheur, et Juliette Dubit, 22 ans, soigneuse. — Joseph Salomon, 26 ans, entrepreneur, et Léonie Bolren, 20 ans, sans profession. — Joseph Metgy, 28 ans, trieur, et Célina Hourquin, 27 ans, dévideuse. — Georges Carlier, 24 ans, employé de commerce, et Reine Aels, 19 ans, vendeuse.— Camille Lefebvre, 23 ans, employé des postes, et Marie Auquet, 22 ans, sans profession. — Louis Lietaer, sans profession, et Philomène Delporte, sans profession. — Charles Lebrun, 24 ans, peigneron, et Catherine Hals, 23 ans, piqûrière. — Adolphe Nolf, 28 ans, mouleur, et Marie Fontaine, 29 ans, couturière.

Emile Gersse, 25 ans, tisserand, et Marie Vandewalle, 24 ans, couturière. — Louis Hequette, 24 ans, magasinier, et Blanche Bacquard, 19 ans, sans profession. — Jules Lorihiois, 26 ans, trieur et Adeline Catteau, 23 ans, soigneuse. — Gustave Hangens, 30 ans, lisseur, et Léonie Dewaele, servante. — Jules Vandeplassche, 24 ans, rattacheur, et Marie Verhaest, 23 ans, couturière. — Henri Sap, 24 ans, tisserand, et Julienne Ballain, 25 ans, tisserande. — Jules Capallo, 26 ans, rattacheur, et Lambertine Delhougne, 34 ans, peigneuse. Edouard Verfaille, 24 ans, magasinier, et Marie Dendievel, 28 ans, soigneuse. — Pierre Vandenberghe, 29 ans, charpentier, et Marie Bayerd, 25 ans, femme de chambre. — Achille Leconte, 24 ans, trieur, et Marie Vandaele, 22 ans, piqurière. — Louis Marescaux, 48 ans, tisserand, et Hortense Holsteyn, 41 ans, ménagère.

Mariages. — Jules Deleplanque, 24 ans, mouleur, et Odile Grimonprez, 22 ans, dévideuse. — Gustave Dutat, 23 ans, tisserand, et Adronie Hoornaert, 31 ans, servante. — Désiré Houpline, 24 ans, homme de peine, et Marie Dhaze, 23 ans, soigneuse. — Jules Haquette, 24 ans, rattacheur, et Marie Beels, 20 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès.* — Remi Desvenain, 76 ans, ménagère, rue de Menin. — Fleurisse Formant, 6 mois, rue des Cinq Voies.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 1er au 18 janvier.* — François Debuive, au Bas-Chemin. — Germaine Loridant, la Place. — Marie Demil, au Mont. — Madeleine Lallemand, Citadelle. — *Mariages.* — Emile Lallemand, 23 ans, tisserand et Clémence Debondue, 20 ans, bobineuse. — Charles Engelbeer, 38 ans, et Marie Lansens, 34 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Jean-Baptiste Decheulle, 95 ans, rentier, la Place. — Valentine Desplanques, 7 ans, la Quenouille. — Pauline Testelin, 13 ans, couturière, au Bel-Arbre.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 10 au 24 janvier.* — Jean-Prosper Debay, rue Basse. — René-Jean Blondeau, rue du Flégard. — Henri-Louis Delannoy, rue du Caillou. — Marguerite-Eléonore Debay, rue du Caillou. — Marcel-Jean de Meyer, quartier Saint-Joseph. — Odile Billiet, au Blaton. — Madeleine-Germaine Guilbert, quartier Saint-Joseph. — Félicie-Agnès Dhalluin, à la Vignette. — *Mariage.* — Paul Delannoy, 25 ans, homme de peine et Sophie-Pauline Stamper, 25 ans, ouvrière de filature. — *Déclarations de décès.* — Jean-Prosper Debay, 5 heures. — Florentin-Joseph Delcour, 89 ans, sans profession. — Liboire-Joseph Duterte, 71 ans, à l'Hospice. — Elisa-Sophie Cattoire, 43 ans, ménagère, Brasserie. — Les deux jumeaux Vincent, présentés sans vie, à la Vignette. — Rose-Anna Berthe, 1 an, au Cagebert. — Odile Billiet, 1 heure, au Blaton. — Jeanne-Marie Noppe, 11 mois, au Blaton.

HALLUIN.— *Déclarations de naissances du 4 au 11 janvier.* — Geselle Casimir, Colbras. — Deroubaix Charles, Colbras. — Vaneetvelde Romain, rue de la Procession. — Vanderplaetse Alphonse, Mont. — Desseaux Maurice, Colbras. — Boudwyn Zulma, place St-Martin. — Callens Madeleine, Colbras. — Roelens Emile, rue des Champs. — Van Ees Elodie, rue d'Arcole, Cornette Jourdan, Colbras. — Castro Emma, rue de la Procession. — *Déclarations de décès.* — Valcke, mort-née, Colbras. — Florin Albert, 27 ans, rue de la Procession. — Verkinder Marie, 2 ans, rue Philippe le Grand. — Vanwelsenaers Julienne, 15 jours, Moulin Dupont. — Verbeke Mélanie, 61 ans, rue de Linselles. — Equette Pauline, 46 ans, rue du Marneleu Vert.— Heldenberghe Hubert, 13 mois, rue du Château. — Decoopman Léontine, 15 mois, rue St-Sylvestre. — Delbecque Paul, 2 ans, Colbras. — Declercq Hélène, 15 jours, rue Frasez.

MENIN. — *Déclarations de naissances du 10 au 17 janvier.* — Rosalie Vannieuwenhuyse, rue de Reckem, 17. — Oscar Nuytens, porte de Lille, 46. — Berthe Debruine, rue de Courtrai, 105. — Georges Dilboer, rue de Bruges, 58. — Constant Vanneste, rue de Wervicq, 100. — Elvire Malfait, rue de l'Esplanade, 52. — Alphonse Defour, rue de Mouscron, 10?. — Paula Lansens, rue de Bruges, 103. — Valère Volckaert, Haut Chemin, 41. — Madeleine Vandermeersch, rue du Sanglier, 6. — Albert Depoortère, rue de Moorseele, 44. — Julien Verbeke, rue de Mouscron, 70. — Philomène Hof, rue de Reckem, 46. — Edgard Marrecau, rue de Bruges, 5. — Madeleine-Julienne Breyne, rue de Wervicq, 100.

Publications de mariage. — Constant Arke, tisserand, porte de Bruges et Julie Vanhoutte, ménagère, à Moosseele. — Gustave Lybaert, ouvrier blanchisseur, rue de Wervicq, et Marie Denys, journalière, rue de Wervicq. — Théophile Seynaeve, ouvrier blanchisseur, rue de Wervicq, et Julie Serrues, bobineuse, rue Royale. — Aloïs Vandamme, ouvrier forgeron, rue des Baraques, et Léontine Deneckere, bobineuse, rue de Reckem. — *Mariage.* — Louis Verbanck, 54 ans, chaisier, rue Courte et Melanie Debo, 62 ans, ménagère, rue de Courtrai. — *Déclarations de décès.* — Louis Van Vooten, 43 ans, ouvrier papetier, Hôpital St-Georges. — Emélie Naessens, 42 ans, ménagère, rue de l'Eglise 35. — Victor Caloirre, 56 ans, ouvrier en lin, rue de Wervicq, 182. — Mélanie Runefels, 38 ans, ménagère, rue de Courtrai 141. — Cinq enfants au-dessous de 7 ans.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 27 décembre 1895 au 17 janvier 1896.* — Deschamps Marie, Ballons.— Blomme Henri, Long-Bout. — Grimonprez Julie, Ballons. — Vanrenterghem Hélène, Place. — Bracaval Henri, Place. — *Déclarations de décès.* — Dhellemme Henri, 2 mois.—Blomme Clovis, 21 ans. — Rasson Hélène, 2 mois.

Beaucoup de malades souffrant de la goutte, de rhumatismes, migraines, névralgies, ont pris les Pilules Suisses à leur plus grande satisfaction. 41401d

LES COMBATS DE COQS
Un grand concours international de coqs à Roubaix
2,450 francs de prix

C'est dimanche prochain 2 février 1896, qu'aura lieu chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix, le premier concours de coqs de l'année, ce concours auquel prendront part 32 sociétés françaises et belges, promet d'être très intéressant car les meilleurs coqs connus sont réservés depuis longtemps pour affronter le combat.

Voici les noms des sociétés engagées :

Le Clairon des Zouaves, Roubaix ; les Sans Peur, Wattrelos; le Coq gaulois, Lille ; Louis Lampe, Estaimbourg ; les Invincibles, Roubaix ; Arthur Picot, Blendecques ; Beaurepaire, Roubaix; les Six, Warcoing; le Parc du Vésinet, Roubaix; E. Gressier, Saint-Amand-les-Eaux ; Léon Vandevelde, Lille ; Félix D'Heygère, Courtrai; le Bon Vivant, Roubaix; les Amis du bon temps, Don.

Les Deux, Marcke, les Amis de l'Ours, Roubaix; les Deux, Lille; le Moulin Brûlé de Zellebeke; le Maréchal de Coyghem, Roubaix; l'Etoile, Roubaix; les Amis réunis, Erneghem; le Dragon français, Roubaix; le Lion Noir, Fournes; Hector Demeestère, Sweveghem; les Amis réunis, Roubaix; les Nuls-s'y-frottent, Puisieux; Bte Defrenne, Néchin; l'Abattoir, Roubaix; le Château, Lille; Tilleul, Tourcoing; O. L. Gillemin, Estaimpuis; Ste-Cécile, Lille.

Comme chacun peut en juger, par cette liste des sociétés engagées, la lutte sera sérieuse et intéressante pour se disputer les 2450 francs de prix que les gagnants auront à se partager. Le premier prix 500 fr.; 2e 350 ; 3e 250 ; 4e 250 ; quatre autres prix de 125 ; huit autres de 75 fr.

Afin de faciliter le retour des amateurs venant de la Belgique, ce concours commencera à onze heures du matin avec un arrêt « d'une heure » après le premier tour.

Le tirage au sort aura lieu, publiquement, dans une des salles de l'établissement, à dix heures du matin; l'entrée du parc se fera, pour les amateurs, à dix heures et demie.

Des cartes, pour les places numérotées, sont à la disposition des amateurs au siège du concours, chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir.

N.-B. — Il se jouera, au même local, le dimanche 1er mars, une partie de coqs qui gagne 3/5 pour 500 francs contre M. Jules Van Ackère de Wevelghem, un vieux, un poulet ; un vieux, un poulet, un vieux ; plus deux vieux de plaisir — le lundi 9 mars, lendemain du grand concours même partie 3/5 pour 500 francs contre la société les Bouchers de Tournai.

Il se battra 7 paires à chacune de ces parties, mise au parc à 3 heures 1/2.

Des règlements du jeu de coqs sont en vente chez M. Fleury Florin, 22, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix.

Pour le Comité : ALPH. VAISSIER.

ROUBAIX. — Mardi prochain 28 janvier, aura lieu à l'estaminet de l'« Ours », rue Pellart à Roubaix, le rendage de la partie engagée contre la société de l'Abattoir. Mise au parc à 4 heures 1/2.

— Dimanche 26 janvier, à l'Enfié, rendage contre Dambrin de la rue de Maubeuge. Cette partie se joue tous poulets. Mise au parc à 4 h. 1/2.

— Jeudi 30 janvier, à l'Enfié, partie morte 2 de 3 pour 50 fr. contre Naquet de Lille. Cette partie se joue plume pour plume. Mise au parc à 4 h. 1/2.

— Lundi 27 janvier, il se jouera une belle partie de coqs chez Emile Dambrin, rue de Maubeuge, 30, contre les Bouchers de l'Abattoir. Un 2 de 3 mort pour 30 francs. La mise au parc à 6 heures 1/2.

— Lundi 27 janvier 2/3 mort pour 50 fr. au Maréchal de Coyghem contre les Amis réunis de Monvaux; la mise au parc aura lieu une 1/2 heure après la partie du Bon Vivant vers 7 heures. On verra battre le fameux coq rouge du Maréchal.

— Aujourd'hui dimanche 26 courant, chez M. Henri Debeuf, à la Broche de bois, rendage contre Delmarle. Mise au parc à 4 heures 1/2.

— Dimanche 26 janvier aura lieu, chez M. Louis Mathon, 8, rue de la Balance, une partie de gros coqs contre le Gros Cailloux, pour 15 francs. Mise au parc à 4 heure, et le même jour grande partie de coqs contre M. Dupont, 3 de 5 pour 25 francs, paires de plaisir à 5 francs. Mise au parc à 4 heures.

Dimanche 26 janvier, chez M. Mortier, « Au Nègre Américain » angle des rues Decrême et de Denain, rendage d'un 3 de 5 pour 50 frs, contre Félicien Deschamps. Coqs de 5 à 6 livres. Mise au parc à 3 heures et demie.

Dimanche 26 janvier, chez M. Louis Lefebvre. (ancien estaminet Mesplomb), place du Trichon, rendage, contre Constant Losfeld, 3 de 5 pour 30 fr. avec paires de plaisir à 5 fr. La deuxième paire 2 poulets est citée pour 50 francs Mise au parc à 4 heures.

WATTRELOS. — Lundi 27 janvier, chez Remy Walkens (Au Tonnelier) à la Vieille-place, attaque d'un 3 de 5 pour 50 francs avec paires de plaisir à 10 fr. contre le Beau-Parc (2 poulets et 1 vieux). On y verra des coqs de grande valeur. Mise au parc à 5 heures.

CROIX. — La société de l'Ecossais, établie chez Prudent Vanherpe, cabaretier au Pigeon Vainqueur, près de la Croix-Blanche, à Croix, informe les amateurs que le rendage d'une belle partie de coqs écossais aura lieu dimanche 26 janvier, contre Risse. Mise au parc à 6 heures.

WASQUEHAL. — C'est aujourd'hui dimanche qu'aura lieu chez Bac, estaminet St-Joseph, près le pont du chemin de fer, le rendage de l'importante partie de coqs, 3 de 5 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., engagée contre la société du Capreau.

Les nombreux paris échangés des deux côtés font que cette partie sera très intéressante, de plus, la lutte sera chaude, car les meilleurs coqs sont réservés pour ce rendage. Mise au parc à 3 h. 1/2.

— La société établie au grand St-Eloi, chez Huart, près le calvaire de Wasquehal, informe les amateurs que son rendage contre la société Florimond Foureau du Breucq, 3 de 5 pour 50 francs, les paires de plaisir à 10 francs, aura lieu, dans son parc aujourd'hui dimanche. Des coqs de toute première valeur sont réservés pour cette partie qui sera intéressante, en raison des paris nombreux contractés des deux côtés. Mise au parc à 3 heures 1/2.

FLERS-LE-BREUCQ. — Une intéressante partie de coqs aura lieu, aujourd'hui dimanche, chez Méplon, estaminet du Pont du Breucq, à Flers. — Il s'agit du rendage de la partie 3 de 5 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre la grande société du Torrain à Croix.

Les coqs les plus renommés sont réservés, et des paris importants sont contractés pour ce rendage. Mise au parc à trois heures et demie.

TOURCOING. — Aujourd'hui 26 janvier, aura lieu chez M. Desmet, estaminet de la Brasserie St-Eloi, 22 rue de la Gare, la fameuse partie d'un 3 de 5 pour 200 fr., paires de plaisir à 20 fr. contre la grande société de Roulers. La mise au parc aura lieu à 4 heures précises. De nombreux paris sont engagés.

— Jeudi 6 février aura lieu chez M. J. Baert, estaminet de la Nouvelle Aventure rue du Château, une belle partie d'un 3 de 5 pour 100 fr, paires de plaisir à 20 fr. engagée entre les sociétés de la Nouvelle Aventure et les fermiers de la Croix-Rouge contre la Brasserie Saint-Eloi de Tourcoing. — On battra 7 paires.

— La société du Coq Chantant établie chez Louis Verkamer, rue Saint-Louis à l'honneur d'informer les amateurs qu'elle jouera le dimanche 26 janvier 1896 le rendage d'une belle partie contre Remy du Cœur d'Or. Mise au parc à 4 heures précises.

— Dimanche 2 février, 2/3 mort pour 25 fr., au Coq chantant, les vieux amateurs de Roncq contre Henri Baptiste du Pont-de-Neuville et ses amis, Au Repos des Coqueleurs. Mise au parc à 3 heures très précises.

— Le même jour, la société du Coq Chantant, informe les amateurs de coqs qu'elle jouera une belle partie, poulets, contre les Amis Réunis de chez Alfred Parmentier, Marlière. Mise au parc à 4 heures.

ESTAIMPUIS.— Hameau du Nouveau-Monde, chez Guevaert.— Le dimanche 26 janvier, se jouera une belle partie de coqs : Estaimpuis contre les Redoutables, de Reckem, et le Brasseur, d'Harlebeke réunis. Rendage d'un 3 de 5 pour 30 fr., paires de plaisir à 10 fr. en plus: Estaimpuis a repris 100 fr. de paris sur le 2 de 3 et 50 fr. chaque paire. L'entrée du parc à 3 h. 1/2 très précises.

MARLIÈRE. — Lundi 27 janvier, à 3 heures précises, il se jouera dans le parc du Cuirassier une belle partie de coqs contre la société de l'Ours de Mouscron.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Dimanche 2 février 1896, aura lieu chez Gervais Vœdts, rue de France 15, la vente à la main, du pigeonnier de M. L. Decottignies, provenant de la race Dublé et de Bondues.

CHOSES ET AUTRES

Deux étrangers viennent de faire des emplettes dans un même magasin de Paris.

A leur *accent*, ils se sont vite reconnus: l'un est Toulousain, l'autre Marseillais.

— Où faut-il vous envoyer vos paquets ? demande au premier le garçon.

Le Toulousain se rengorge orgueilleusement, et regardant de côté le Marseillais; « Mettez simplement M. A., à Toulouse, au premier au-dessus de l'entresol.

— Et vous, monsieur ?

Le Marseillais : « Moi, M. B..., à Marseille, à droite, en entrant.

* * *

Un jeune homme rencontre rue de la Paix une jeune Américaine qu'il n'avait pas vue depuis assez longtemps :

— Eh ! bien, mademoiselle, quoi de nouveau dans votre existence ?

— Ah ! vous ne savez pas, je me marie.

— Vraiment ! Est-il genti! votre fiancé ?

— Aoh ! il est très riche !

PENSÉE

Le caractère, c'est une volonté vraie : une volonté forte et suivie, allant au bout avec patience et courage, malgré les épreuves, les dangers, les artifices, les passions ; c'est le « Justum ac tenacem propositi virum » des anciens, mais une force, une fermeté uniquement mise au service du vrai et du bien. (R. P. OLIVAINT).

THEATRES

THEATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 26 janvier, à 6 heures : *La Grande Marnière*, grand drame en 5 actes et 8 tableaux, et *La Cocarde Tricolore*, opéra-comique en 3 actes.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier). — Lundi 27 janvier 1896, à 8 heures 1/2. — *La Cocarde Tricolore*, opéra-comique en 3 actes.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

D'OBLIGATIONS DE 100 Fr. 3 p. o/o

DE LA

Ruche Roubaisienne

Il est rappelé que le but de la Société est de procurer à l'ouvrier un logement salubre et à bon marché et de le rendre propriétaire de sa maison par le paiement du loyer pendant 20 années.

C'est donc faire œuvre sociale et humanitaire que de souscrire des obligations de la Société.

Les versements à raison du 1er quart soit 25 fr. par obligation sont reçus dès à présent :

Au Siège Social, 68, rue du Collège;
A la Banque Régionale du Nord;
Au Comptoir d'Escompte du Nord;
Au Crédit du Nord;
Chez MM. Devilder et Cie;
Chez MM. Verley, Decroix et Cie.

1149

Membre du Jury
HORS CONCOURS
Grande Médaille d'Or
Paris
1889

PIANOS GAVEAU

DÉPOT à LILLE
7 ter, rue de Roubaix
Tous les modèles se trouvent en magasin.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

Un journal illustré pour la famille,

LE GLOBE ILLUSTRÉ

3 mois d'essai : 3 fr. — 10 Fr. PAR AN
Paraît en 16 pages tous les Dimanches
Peut être lu par tout le monde
Publie les actualités du monde entier
Donne chaque année 2 nos en couleur
Mots et jeux d'esprit
Problèmes de jeux de dames, etc., etc.
On s'abonne, sans frais, au bureau du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve, Roubaix.
41283 — SPÉCIMEN CONTRE 0 15 CENT. — 914

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage
Nouveaux **PLANCHERS** syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

GUÉRISON
RADICALE des Maladies SECRÈTES
ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE, médecin spécialiste
LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE
POMMADE ANTI DARTREUSE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons, les Pellicules, la Chute des Cheveux.
2 fr. 25 le pot; 2.50 par mandat-poste
Consultations de 9 h. à midi et de 2 à 5 heures

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.